

Politique d'annulation des événements de Professionnels en Gouvernance du Canada

Mars 2020

Politique de remboursement et d'annulation

Les annulations doivent être reçues par écrit au moins 7 jours avant la date de l'événement pour être éligibles à un remboursement ou à un crédit. Tous les remboursements ou crédits sont soumis à des frais d'administration. Aucun remboursement ne sera émis pour les annulations reçues après le délai minimum de 7 jours.

Si vous vous inscrivez à un événement et que vous n'assistez pas ou annulez dans les 7 jours suivant l'événement, vous êtes responsable du montant total de l'événement. Si vous ne pouvez pas y assister, vous pouvez transférer votre inscription à une autre personne. Remarque: s'il existe des différences de frais associées à un type d'enregistrement de substitution (exemple: tarification membre par rapport à non-membre), l'écart de prix serait crédité ou facturé en conséquence.

Tous les remboursements et demandes d'annulation doivent être envoyés par courriel à events@gpcanada.org.

REMARQUE: ADMINISTRATION DES FRAIS

- 50 \$ pour une session de développement professionnel locale ou courte
- 100 \$ pour un événement d'une journée
- 150 \$ pour un événement qui dure plus d'une journée

Politique d'annulation de cours PGC

La politique des professionnels de la gouvernance du Canada sur les modifications de paiement et d'inscription est conçue pour être flexible. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour vous accueillir dans les limites de cette politique.

Les professionnels de la gouvernance du Canada se réservent le droit de:

- Annuler un cours en raison d'une faible inscription ou de circonstances imprévues
- Remplacer un orateur ou un facilitateur en raison de circonstances imprévues
- Modifier cette politique et les frais d'inscription sans préavis

Des circonstances imprévues pourraient constituer:

- Des conditions météorologiques défavorables
- Maladie du haut-parleur ou urgence familiale
- Autres circonstances atténuantes

Si l'enregistrement minimum prévu n'a pas été atteint dans les quatre jours suivant la date de début de la session, ou si des circonstances imprévues se produisent, PGC peut choisir d'annuler ou de reprogrammer la session. Dans ce cas, les inscrits seront informés immédiatement et tous les frais déjà payés et reçus par PGC peuvent être remboursés ou réaffectés à la session reprogrammée, ou en tant que crédit pour un autre événement ou cours PGC. PGC ne sera pas responsable des autres coûts encourus par les participants autres que leurs frais d'inscription.